



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le
Réf. :

10 FEV. 2020

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. I

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 8 avril 2018 ont été extraites et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 6 et 7 février 2019 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire